

L'arrondissement de Saint-Laurent s'est doté d'une réglementation qui encadre l'installation de bains à remous (spa) afin d'assurer que ce type d'installations offre des conditions sécuritaires à ses utilisateurs.

Il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation auprès de l'arrondissement avant de construire, d'installer ou d'enlever tout bain à remous (spa).

Démarche

Pour présenter une demande de certificat d'autorisation, le formulaire « Demande de certificat d'autorisation pour une piscine hors-terre ou un bain à remous (spa) » doit être rempli et joint aux documents requis. Ces documents doivent être soumis à la Division des permis et des inspections, située au 777, boulevard Marcel-Laurin.

Tarification

Des frais sont exigés pour le traitement de toute demande.

Emplacement

Les bains à remous (spa) sont autorisés aux emplacements suivants :

- Cour avant secondaire dans le cas d'un terrain d'angle (*illustration 1*)
- Cour latérale
- Cour arrière (*illustration 2*)

Dispositions supplémentaires

- Le bain à remous (spa) peut aussi être implanté sur la terrasse du bâtiment, à la condition qu'elle soit conçue de façon à supporter le poids du bain à remous (spa) rempli d'eau.
- Le bain à remous (spa) ne doit pas être localisé devant une porte ou obstruer une fenêtre.
- La distance minimale entre la paroi extérieure du bain à remous (spa) et toute ligne de terrain est de 1 m.
- Il est interdit d'installer un bain à remous (spa) sous une ligne ou un fil électrique aérien.

Caractéristiques

- Le bain à remous (spa) doit avoir une contenance maximale de 2000 litres.
- Lorsqu'il n'est pas utilisé, le bain à remous (spa) doit être inaccessible par la pose d'un couvercle rigide manufacturé répondant à la norme ASTM de sécurité manuelle et verrouillé ou, à défaut, par un espace délimité par une clôture construite selon les exigences prévues au Règlement sur le zonage.

Illustration 1 : Emplacement d'un bain à remous (spa) sur un terrain d'angle

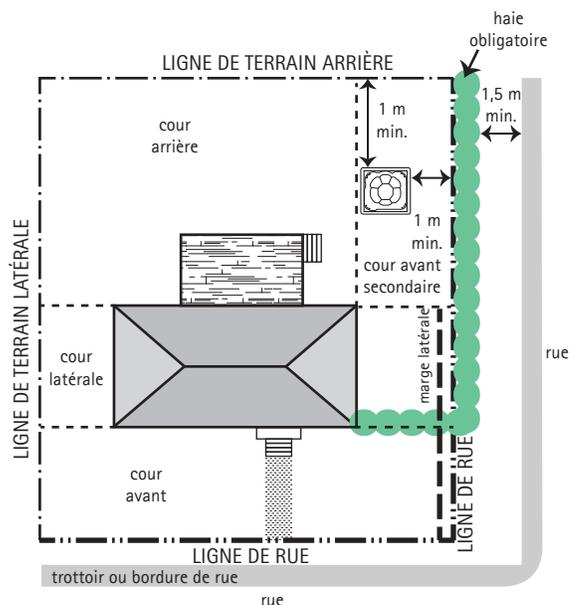
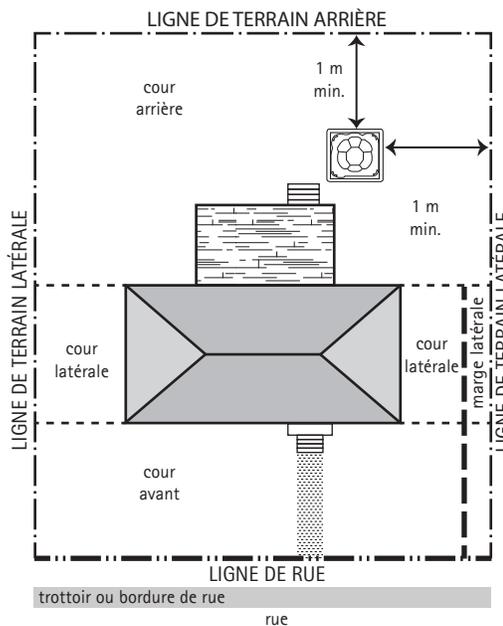


Illustration 2 : Emplacement d'un bain à remous (spa) dans une cour arrière



Renseignements : 311 - ville.montreal.qc.ca/saint-laurent/infociches

Cadre légal : Règlement sur le zonage n° RCA08-08-0001
Règlement sur les tarifs n° RCA18-08-1

Avertissement : Certaines dispositions spécifiques non citées dans ce document peuvent s'appliquer. Cette fiche a été préparée pour la commodité du lecteur et n'a aucune valeur officielle. Aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude du texte. Pour toutes fins légales, le lecteur devra consulter la version officielle du règlement et de chacun de ses amendements.



**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
 POUR UNE PISCINE HORS-TERRE OU CREUSÉE
 OU UN BAIN À REMOUS (SPA)**

Tous les champs doivent être complétés et tous les documents requis ainsi que le paiement doivent être fournis lors de la demande. Les demandes incomplètes ne seront pas considérées.

À noter que les dispositions particulières au zonage sont à vérifier : le règlement de zonage RCA08-08-0001 et le règlement provincial sur les piscines/spa.

DOCUMENTS REQUIS

<input type="checkbox"/> 2 copies du plan d'aménagement démontrant l'emplacement de la piscine/spa sur le terrain en identifiant les dimensions de la piscine/spa, la distance entre la piscine/spa et les limites de la propriété, de la maison et des clôtures. Précisez l'emplacement des équipements accessoires tels chauffe-eau, thermopompe, filtre, clôtures (type et hauteur), plate-forme et pavé ainsi que tout arbre sur la propriété et les propriétés voisines. Fournir également un plan d'implantation démontrant le pourcentage d'espace vert requis selon la réglementation de zonage.
<input type="checkbox"/> 2 copies du certificat de localisation, à l'échelle.
<input type="checkbox"/> 2 copies des détails de construction de la plate-forme de la piscine hors-terre, si applicable.
<input type="checkbox"/> La demande de certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbre, si applicable.
<input type="checkbox"/> Un chèque à l'ordre de la Ville de Montréal au montant de : 82 \$ pour une piscine hors-terre ou un spa 321 \$ pour une piscine creusée ou semi-creusée.

1. INFORMATION GÉNÉRALE

Numéro civique de la propriété	
Type de demande <input type="checkbox"/> Nouvelle installation <input type="checkbox"/> Déplacement <input type="checkbox"/> Enlèvement	Valeur des travaux
Type de piscine ou spa <input type="checkbox"/> Piscine hors-terre <input type="checkbox"/> Piscine creusée <input type="checkbox"/> Piscine semi-creusée <input type="checkbox"/> Bain à remous (spa)	Date prévue des travaux

2. NOM DU PROPRIÉTAIRE OU DU GESTIONNAIRE DE L'IMMEUBLE

Nom du propriétaire ou du gestionnaire	Nom du responsable	
Adresse complète		Code postal
Téléphone	Adresse courriel	

3. NOM DE L'ENTREPRENEUR

Nom de l'entrepreneur	Téléphone
-----------------------	-----------

4. DEMANDEUR / REQUÉRANT

Nom	Personne ressource	
Adresse complète		Code postal
Téléphone	Adresse courriel	

5. SIGNATURE

Je certifie que les renseignements fournis sont exacts.	
Je reconnais que toute erreur ou omission pourrait entraîner l'annulation de la présente demande et du certificat.	
Prénom et nom	
Signature	Date

À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT

Approuvé par	Approbation en date du	Numéro du certificat d'autorisation
--------------	------------------------	-------------------------------------